

Tout produit fabriqué sous le contrôle d'une communauté trappiste est un produit trappiste®. L'abbaye peut franchir une étape supplémentaire en demandant l'étiquette 'Authentic Trappist Product' (ATP) auprès de l'AIT (Association Internationale Trappist). Seules les abbayes membres de l'IWA peuvent soumettre cette demande.

- **Le label ATP: critères**

Certains produits fabriqués par les affiliés de l'AIT portent l'exclusivité internationale 'Authentic Trappist Product' (ATP). Les produits les plus connus sont les différentes bières trappistes, mais d'autres peuvent également s'approprier cette étiquette, notamment certains types de pain, fromage, confitures, liqueurs et articles religieux.

- **Trois critères ATP**

Pour apposer l'étiquette sur l'un de ses produits trappistes®, l'abbaye soumettant la demande à l'AIT doit répondre strictement à tous les critères suivants:

1. Les produits doivent être fabriqués dans ou autour de l'abbaye.
2. La production doit avoir lieu sous le contrôle de moines ou de religieuses.
3. Les recettes doivent être allouées aux besoins de la communauté monastique, à la solidarité au sein de l'ordre trappiste, aux projets de développement et aux œuvres caritatives.

- **Émission du label ATP**

Seules les communautés monastiques affiliées à l'AIT peuvent demander l'étiquette ATP pour leurs produits.

Que se passe-t-il après la demande ?

Après la demande, et une fois que le produit est sur le marché depuis quelques mois, la procédure est la suivante:

- Le monastère prépare un dossier sur le produit. Le dossier comprend en particulier un questionnaire rempli décrivant la responsabilité directe de la communauté dans la gestion et le travail, ainsi que les méthodes de production, les contrôles qualité, les canaux de distribution, les aides et le style de communication externe.

- Après avoir reçu la demande, un membre du conseil d'administration de l'AIT et un membre du comité qualité visitent l'abbaye et le site de production pour vérifier que les critères d'étiquette sont appliqués. Ils effectuent un test de qualité et vérifient la traçabilité des produits.
- La visite et les conclusions de l'enquête sont ensuite évaluées et discutées au sein du conseil d'administration de l'AIT, puis avec les responsables de l'abbaye qui fabrique le produit.
- Le conseil d'administration de l'AIT vote ensuite et décide si le produit peut porter l'étiquette Authentic Trappist Product.

- **Une licence pour cinq ans**

La licence ATP est valable pendant cinq ans et est délivrée pour un produit ou une catégorie de produits. L'étiquette certifie non seulement l'origine trappiste du produit, mais garantit également aux acheteurs que les produits répondent également à la qualité et aux valeurs de la communauté trappiste. Les produits suivants portent le logo 'Produit Trappiste Authentique'

- Bières trappistes® et fromages trappistes® de l'abbaye d'Orval, Orval (B)
- Bières trappistes® et fromages trappistes® de l'abbaye de Scourmont, Chimay (B)
- Bières trappiste® di Rochefort, Rochefort (B)
- Confiture trappiste® du prieuré de Notre-Dame de Klaarland (B)
- Bières trappistes® et fromages trappistes® de l'abbaye de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Westmalle (B)
- Bières trappistes® de l'abbaye de Saint-Sixte, Westvleteren (B)
- Bières trappistes®, fromages trappistes®, pain trappiste®, biscuits trappistes®, chocolat trappiste®, confiture trappiste® et miel trappiste® de l'abbaye de Koningshoeven, Tilburg (Pays-Bas)
- Fromages trappistes® de l'abbaye du Mont des Cats, Godewaersvelde (FR)
- Bière trappiste® de l'abbaye des Trois Fontaines, Rome (IT)
- Bière trappiste® et liqueur trappiste® du monastère cistercien de San Pedro de Cardeña
- Bière trappiste® de l'abbaye de Mount Saint Bernard, Leicester (Royaume-Uni)
- Chocolat trappiste® du Mosteiro Trapista Nossa Senhora da Boa Vista (Brésil)